

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 octobre 2025

Convocation du 21 octobre 2025

N° 2025_10_004

Objet : Finances – Transfert de l'emprunt n° 5171286 de la commune de Vogüé

Le 28 octobre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Maurice-d'Ardèche, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Patrick MEYCELLE, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Richard ALZAS à Anne-Marie POUZACHE, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Luc PICHON, Louise LACOSTE à Sylvie CHEYREZY, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL, Maryse RABIER à Claude BENAHMED, René UGHETTO à Monique MULARONI, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 10 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances rappelle que la commune de Vogüé avait contracté en 2017 un emprunt de 150 000 € à la Banque des Territoires pour financer des travaux de voirie. La communauté de communes étant compétente en matière de voirie, la commune de Vogüé demande le transfert de cet emprunt à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Vogüé en date du [à compléter],

Vu le tableau d'amortissement de l'emprunt n° 5171286 contracté par la Commune de Vogüé auprès de la Banque des territoires et annexé à la présente délibération,

Considérant que l'emprunt n°5171286 a été souscrit pour un montant de 150 000,00 € au titre de l'opération « Travaux de voiries Vogüé », produit PSPL, au taux fixe de 1,50 %,

Considérant que le capital restant dû au 1er janvier 2026 est de 89 826,80 €,

Considérant que la reprise de cet emprunt est nécessaire pour assurer la continuité financière de la compétence transférée,

Décide d'accepter la reprise de l'emprunt n°5171286 contracté par la Commune de Vogüé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à compter du 1er janvier 2026.

Décide de poursuivre le remboursement de l'emprunt selon les modalités prévues au contrat initial, conformément au tableau d'amortissement annexé.

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 04/11/2025

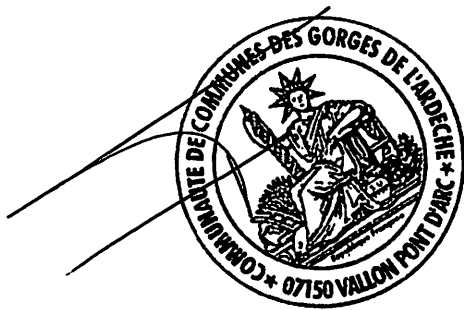
ID : 007-200039808-20251028-2025_10_004-DE

SLOW

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la reprise de l'emprunt, notamment l'avenant au contrat de prêt avec la Banque des Territoires.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-Yvon MAUDUIT